

*PROCES-VERBAL de la séance du*

*CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mercredi 7 JUILLET 2021*

**Salle du Conseil – Maison de l'Intercommunalité**

---

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet, à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis, en séance ordinaire, à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul - Saint-Même, sous la présidence de M. Laurent ROBIN, Président.

**Etaient présents** : Mme Nathalie GUIHARD, M. Claude NAUD, M. Alban SAUVAGET *de Corcoué sur Logne* ; M. Jean-Marie BRUNETEAU, *de La Marne* ; Mme Jacqueline BOSSIS, M. Jacky BREMENT, Mme Laurence DELAUAUD, M. Thierry GRASSINEAU, M. Gérard LOUBENS *de Legé* ; M. Yves BATARD, Mme Laurence FLEURY, Mme Laura GLASS, M. Daniel JACOT, Mme Sandrine JOUBERT, M. Antoine MICHAUD, M. Laurent ROBIN, Mme Valérie TRICHET-MIGNE, *de Machecoul – Saint-Même* ; M. Christian GAUTHIER, *de Paulx* ; M. Jean-Emmanuel CHARRIAU *de St Etienne de Mer Morte* ; M. Jean CHARRIER, Mme Laetitia PELTIER, Mme Marie-Noëlle REMOND *de Saint Mars de Coutais* ; M. Alain PINABEL *de Touvois*.

**Etaient excusés** :

Mme Catherine PROU, *de La Marne*, qui donne pouvoir à M. Jean-Marie BRUNETEAU,  
Mme Yveline JAUNET, *de LEGE*, qui donne pouvoir à M. Gérard LOUBENS,  
M. Jean BARREAU, *de Machecoul-Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,  
Mme Sylvie PLATEL, *de Machecoul – Saint-Même*, qui donne pouvoir à Mme Valérie TRICHET-MIGNE,  
Mme Manuella PELLETIER-SORIN, *de St Etienne de Mer Morte*, qui donne pouvoir à M. Jean-Emmanuel CHARRIAU  
Mme Flore GOUON, *de Touvois*, qui donne pouvoir à M. Alain PINABEL,  
Mme Anne POTIRON, *de Paulx*,

**Assistaient également à la réunion** : Mme Véronique CANTIN, *Directrice Générale des Services*, M. Vincent LE YONDRE, *Directeur Général Adjoint*, Mme Anne-Marie TAUGERON, *assistante de direction*.

**A été élu secrétaire de séance** : M. Alban SAUVAGET

📁 Approbation du procès-verbal du 26 mai 2021

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 mai 2021.

👉 **Décision : Approuvé à l'unanimité**

📁 Modification des statuts de la CC SRA (jointe en annexe)

La mise à jour des statuts (transmis avec la convocation) est nécessaire en raison de :

- 1) La modification du périmètre de Sud Retz Atlantique suite au départ de Villeneuve en Retz
- 2) La réforme de l'article L. 5214-16 du CGCT initiée par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 - art. 16 (V) qui regroupe les compétences des Communautés de communes en deux parties : compétences **obligatoires** et compétences **supplémentaires** (cette partie intègre les ex-compétences "optionnelles" et « facultatives »).
- 3) La compétence Mobilité est intégrée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 avec l'intitulé suivant : **Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.**

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter les nouveaux statuts qui seront soumis à l'approbation des communes dans les 3 mois suivant la notification.

👉 **Décision : Adopté à l'unanimité**

📁 PETR du Pays de Retz

○ Approbation du projet de territoire

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que les PETR doivent élaborer et/ou réviser leur projet de territoire un an après l'installation des EPCI membres, soit pour le PETR du Pays de Retz d'ici le 17 juillet 2021.

Ainsi, pour rappel : « **Le projet de territoire est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement territorial et approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui composent le pôle d'équilibre territorial et rural et, le cas échéant, par les conseils généraux et les conseils régionaux ayant été associés à son élaboration.** »

**Il est révisé, dans les mêmes conditions, dans les douze mois suivant le renouvellement général des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent.** »

Par ailleurs, les ordonnances de modernisation des SCOT(s) de 2020, prévoient que le Projet d'Aménagement Stratégique du SCOT dont le périmètre recouvre celui d'un PETR, peut tenir lieu de projet de territoire pour les PETR et être doté d'un programme d'actions (pour la mise en œuvre du SCOT).

Aussi, le projet de territoire à approuver en 2021 concerne un projet de territoire de transition étant donné le lancement de la procédure de révision du SCOT dès cette année.

Ce projet de territoire repart des ambitions et actions menées durant la période 2016/2020 tenant en compte les prises de compétences des EPCI depuis lors.

La déclinaison de ces actions fait l'objet d'une convention territoriale, signée entre le PETR et les EPCI membres nécessitant une approbation par les conseils communautaires de ces mêmes EPCI.

Règlementairement, « **chaque pôle d'équilibre territorial et rural élabore un projet de territoire pour le compte de et en partenariat avec les EPCI qui le composent.** Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attractivité et la cohésion ».

Après examen du projet de territoire 2020/2026, le Bureau a rendu un avis favorable le 16 juin dernier. Le Conseil communautaire doit délibérer sur ce projet transmis avec la convocation.

**Observations :** *Le vote proposé valide les actions du PETR, donc le projet de territoire tel que présenté. Il est précisé par certains élus que pour que le PETR serve notre collectivité, il est nécessaire de participer aux travaux menés par celui-ci.*

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité**

○ Présentation de la 2<sup>e</sup> édition « Paysages 2021 »

La 1<sup>ère</sup> édition a eu lieu en juillet 2019 sur 3 communes du Pays de Retz.

En 2021, Il a été proposé de ne retenir qu'une commune, à savoir Machecoul-Saint-Même – Bourg de Saint-Même - weekend du 16-17 octobre 2021 :

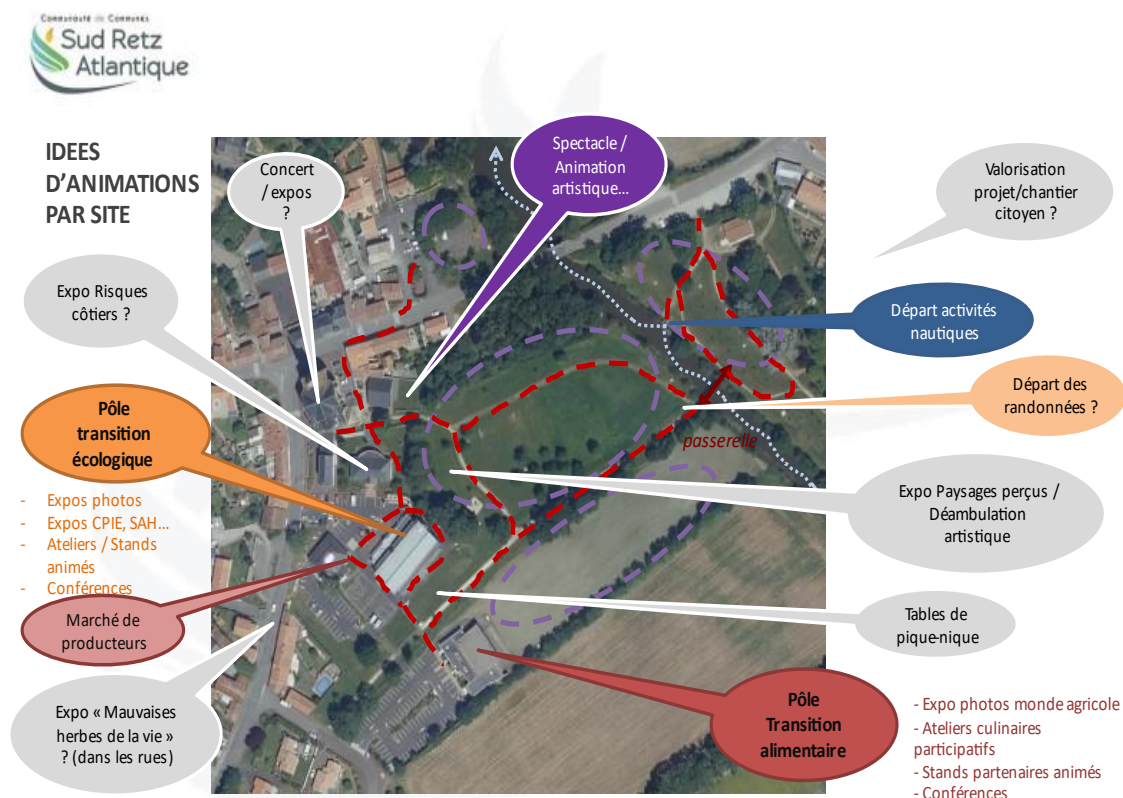
**Concept :**

- Festival gratuit visant à mettre en valeur le territoire du Pays de Retz, à travers ses richesses humaines et naturelles
- Esprit « Fête de village »
- Des valeurs : convivial, festif, participatif, pédagogique, et éco-responsable

**Objectifs :**

- Fédérer les habitants
- Faire (re)découvrir/Mettre en valeur le Pays de Retz
  - Conforter l'identité du territoire du Pays de Retz
  - Promouvoir les actions et projets locaux (Projet Alimentaire Territorial – Semaine du goût du 11 au 17 octobre, PCAET, Valorisation chantier Journées citoyennes le 2-3 octobre...)

Le budget alloué par le PETR pour cette manifestation s'élève à 25 000 €.



**Observations :** *Il est proposé d'utiliser les 15 vélos dont dispose l'Office de Tourisme pour favoriser les déplacements vers les différentes animations. Des affiches et supports digitaux seront réalisés pour la rentrée. Différentes associations sont sollicitées pour participer à ces journées.*

## II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Présentation par M. BRUNETEAU

### AMI « Fabrique de Territoire » : demande de subvention

La friche de l'ancienne distillerie Seguin porte une histoire, elle raconte des vies de travail, l'enthousiasme et l'énergie des hommes et des femmes qui l'ont inventée, portée et fait fonctionner.

La création d'un TIERS-LIEU sur ce site consistera à lui donner une seconde vie en créant plusieurs espaces, repensés sur mesure pour accueillir des porteurs de projets dans des domaines variés comme l'économie, l'innovation, la culture, la solidarité...

La Distillerie des initiatives pourrait être un endroit de partage de connaissances, de travail en commun, de dynamisme économique, de médiation culturelle, d'animation sociale... Un lieu convivial où les relations intergénérationnelles seront favorisées.

Après avoir présenté le projet porté par la Communauté de communes aux services de l'Etat (DDTM), celui-ci serait éligible aux critères de sélection de l'Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « Fabrique de Territoire ». L'Etat peut subventionner des dépenses de fonctionnement de 75 000 € à 150 000 € sur 3 ans, à raison de 50 000 € par an maximum.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de valider le dépôt du projet de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique à cet AMI. L'obtention de la subvention de l'Etat permettrait de financer 1 Equivalent Temps Plein, à savoir le poste d'animateur/concierge.

**Observations :** *Ce sera un lieu d'appropriation par les associations, les entreprises, les particuliers et un lieu autour de la formation, de l'animation culturelle, de l'ingénierie, du travail collaboratif... Il s'agit de favoriser les émergences, orienter les choses pour qu'elles puissent aboutir. Les établissements scolaires seront partenaires de ce projet. L'association « Cité des compétences » fait également partie des acteurs qui seront dans ce lieu. Les entreprises ont besoin de former leurs collaborateurs dans des lieux adaptés : les mêmes formations pouvant intéresser plusieurs entreprises. Un comité d'utilisateurs sera mis en place.*

 **Décision : Adopté à l'unanimité**

### Cession de terrains

#### **PARC D'ACTIVITES LEGE NORD – LEGE : CESSION AU PROFIT DE LA SCI 2CBS (TAXI)**

La SCI 2CBS domiciliée 14 Rue Saint Louis à LEGE, représentée par MM Baptiste et Simon CHARRIER, a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition du terrain référencé LOT 1 d'une contenance d'environ 939 m<sup>2</sup>, au sein du parc d'activités de Legé Nord, La Basse Parnière de Legé.

Le service des Domaines en date du 12 novembre 2020 a estimé le prix du terrain à 15 euros HT le m<sup>2</sup>.

Le conseil doit autoriser la cession du terrain référencé LOT 1 au sein du parc d'activités de Legé Nord.

 **Décision : Adopté à l'unanimité**

#### **ZONE D'ACTIVITES DES AJONCS – SAINT MEME LE TENU : CESSION AU PROFIT DE LA SCI BELOCEAN (MACONNERIE)**

La SCI BELOCEAN domiciliée 1 Rue des Chênes à MACHECOUL – SAINT-MÊME, représentée par M. et Mme Antoine et Isabelle GIRAUDEAU, a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition des terrains cadastrés D 1948 pour 1 446 m<sup>2</sup> (LOT 5) sur la zone d'activités des Ajoncs - Machecoul – Saint-Même.

Le service des Domaines en date du 31 mai 2021 a estimé le prix du terrain à 18 euros HT le m<sup>2</sup>.

Le conseil doit autoriser la cession des terrains référencés LOT 5 au sein de la zone d'activités des Ajoncs.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité**

### ZONE D'ACTIVITES DU GRAND MOULIN – LA MARNE : CESSION AU PROFIT DE LA SCI DU GRAND MOULIN (ORS- RESEAUX- FIBRE )

La SCI DU GRAND MOULIN domiciliée 13 La Bromière, 44310 SAINT LUMINE DE COUTAIS, représentée par MM Vincent ROUET et Cédric PRUD'HOMME, a sollicité la Communauté de communes pour l'acquisition du terrain cadastré ZB 642 pour 5 000 m<sup>2</sup> environ, au sein de la zone d'activités DU GRAND MOULIN, La Marne.

Le service des Domaines a estimé le prix à 20 euros HT le m<sup>2</sup>.

Le conseil doit autoriser la cession du terrain cadastré ZB 642 au sein de la zone d'activités du Grand Moulin.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité**

## III –FINANCES/RESSOURCES HUMAINES

### FINANCES

↳ Décisions modificatives n°1 : Budget principal et Budget OIC

#### Budget principal

Il est proposé de procéder :

- à l'intégration des dépenses en lien avec la gestion du centre de vaccination du territoire de SRA, la permanence architecturale (reprise du budget OIC) et d'autres ajustements budgétaires (Régularisation des bases CFE et reprise de subvention)

### FONCTIONNEMENT

	Proposition de DM 1	COMMENTAIRES
<b>Dépenses</b>	<b>257 000,00 €</b>	
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>202 250,00 €</b>	
CENTRE DE VACCINATION	87 250,00 €	<i>Fournitures (admin, chirurgicales, petit matériel) : 28 700 € /Gestion-logistique du centre : 44 900 €/ Informatique-téléphonie-internet : 13 650 €</i>
DISTILLERIE DES INITIATIVES	103 000,00 €	<i>permanence architecturale pendant 1 an + mission Néomobis (coût 90 000 €) et frais annexes (13 000 €)</i>
PACTE FISCAL ET FINANCIER	5 000,00 €	<i>Provision - mission complémentaire JMS</i>
TRAVAUX SUR QUAI DE TRANSFERT	7 000,00 €	<i>Travaux non prévus au BP - réparation et clôture</i>
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>120 000,00 €</b>	
CENTRE DE VACCINATION	120 000,00 €	<i>Personnel intérimaire SRA : 87 000 € / Agents Comx: 30 000 €/Personnel CPTS : 2 750 €</i>

022 Dépenses imprévues	19 750,00 €	
023 Virement à la section d'investissement	-85 000,00 €	
<b>Recettes</b>	<b>257 000,00 €</b>	
73- Impôts et taxes BASES CFE	57 000,00 €	Régularisation bases CFE 2021
74-Dotations, subventions et participations	200 000,00 €	Subvention ARS Ctre Vaccination + Subv permanence architecturale
CENTRE DE VACCINATION	160 000,00 €	
DISTILLERIE DES INITIATIVES	40 000,00 €	

### Détail (Fonctionnement)

	Proposition Décision Modificative 1
<b>Dépenses</b>	<b>257 000,00 €</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>202 250,00 €</b>
60631 - Fournitures d'entretien	100,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	12 600,00 €
6064 - Fournitures administratives	18 250,00 €
617 - Etudes et recherche	5 000,00 €
6226 - Honoraires	90 000,00 €
6232 - Fêtes et cérémonie	6 500,00 €
6238 - Divers	5 350,00 €
62876 - Remboursement aux communes membres (MSM)	38 700,00 €
62878 - Remboursement aux autres prestataires (CPTS)	25 750,00 €
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>120 000,00 €</b>
6217 - Personnel affecté aux communes membres ( <i>Mise à disposition</i> )	37 000,00 €
6217 - Autre personnel extérieur (agents intérim)	83 000,00 €
<b>022 Dépenses imprévues</b>	<b>19 750,00 €</b>
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>-85 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>257 000,00 €</b>
<b>73- Impôts et taxes BASES CFE</b>	<b>57 000,00 €</b>
73111-Taxes Foncières et Habitation	57 000,00 €
<b>74-Dotations, subventions et participations</b>	<b>200 000,00 €</b>
7472-Régions	40 000,00 €
7478-Autres organismes (ARS)	160 000,00 €

**INVESTISSEMENT**

	Proposition de DM 1	COMMENTAIRES
<b>Dépenses</b>	<b>25 000,00</b>	
041 Opérations patrimoniales REMBOURSEMENT AVANCES SUR MARCHES	25 000,00 €	<i>Ecritures de régularisation/restitution avances différents marchés de travaux</i>
<b>Recettes</b>	<b>25 000,00</b>	
041 Opérations patrimoniales REMBOURSEMENT AVANCES SUR MARCHES	25 000,00 €	<i>Ecritures de régularisation/restitution avances différents marchés de travaux</i>
021 Virement de la section de fonctionnement	-85 000,00 €	
10-Dotations, fonds divers et réserves TAXE D'AMENAGEMENT	85 000,00 €	<i>Versement de la Taxe d'Aménagement 2021</i>

Suite à la présentation de ces nouvelles écritures, le conseil doit approuver la Décision Modificative n°1.

↳ *Décision : Adopté à l'unanimité*

**Budget Opérations industrielles et Commerciales (OIC)****INVESTISSEMENT**

	Proposition de DM 1	COMMENTAIRES
<b>Dépenses</b>	<b>- 90 000,00</b>	
23 - DISTILLERIE DES INITIATIVES	- 90 000,00 €	<i>Permanence architecturale + mission néomobis transfert en budget principal</i>
<b>Recettes</b>	<b>- 90 000,00</b>	
1312 – Subvention région (23 - DISTILLERIE DES INITIATIVES)	- 40 000,00 €	<i>Subvention Région Tiers lieu</i>
1337 - DSIL (DISTILLERIE DES INITIATIVES)	-50 000,00 €	<i>Subvention Etat Tiers lieu</i>

Suite à la présentation de ces nouvelles écritures, le conseil doit approuver la Décision Modificative n°1 du budget OIC.

**Observation :** *Les frais de fonctionnement de la distillerie des initiatives n'ont pas fait l'objet d'évaluation précise à ce jour.*

↳ *Décision : Adopté à l'unanimité*

Les dossiers de demande de subventions ci-dessous ont été étudiés en commissions et débattus :

En Commission Economie le 28 mai 2021

Associations	Pour mémoire : Subventions 2020	Compétences	Demande 2021
ILAS	4 120,00 €	Economie	5 000,00 €
Outil en mains	2 000,00 €	Economie	2 000,00 €
Retz'Agir	24 397,60 €	Economie	24 400,00 €
Inseretz	7 258,00 €	Economie	8 038,00 €
<b>90 - S/total</b>	<b>37 775,60 €</b>		<b>39 438,00 €</b>

En Commission Habitat/Vie Sociale le 19 mai 2021

Associations	Pour mémoire : Subventions 2020	Compétences	Demande 2021
Donneurs de sang Machecoul	750,00 €	Actions santé	500,00 €
Croix Rouge	1 000,00 €	Actions santé	1 000,00 €
<b>510 - S/total</b>	<b>1 750,00 €</b>		<b>1 500,00 €</b>
Chauffeurs solidaires	0,00 €	Actions sociales	1 000,00 €
<b>520 - S/total</b>	<b>0,00 €</b>		<b>1 000,00 €</b>
Amicale des sapeurs-pompiers La Choltièrre	1 000,00 €	Actions sociales	1 000,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Legé	500,00 €	Actions sociales	2 168,64 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Machecoul-St-Même	500,00 €	Actions sociales	2 891,52 €
Jeunes sapeurs-pompiers Logne et Retz-CIS Machecoul	0,00 €	Actions sociales	736,80 €
<b>113 - S/total</b>	<b>2 000,00 €</b>		<b>6 796,96 €</b>
Association Habitat des jeunes	10 300,00 €	Logement	10 300,00 €
<b>70 - S/total</b>	<b>10 300,00 €</b>		<b>10 300,00 €</b>
Mission Locale	28 515,73 €		28 920,43 €
Mission Locale - FAJ	922,40 €		1 386,85 €
<b>523-S/Total</b>	<b>29 438,13 €</b>		<b>30 307,28 €</b>

Le Bureau communautaire ayant émis un avis favorable le 2 juin 2021, il est proposé au Conseil communautaire de valider les subventions présentées.

**Observation :** En ce qui concerne l'augmentation des subventions aux Amicales de sapeurs pompiers de Machecoul – Saint-Même et Legé, elle est due à la demande de prise en charge des cotisations d'assurance pour chaque sapeur pompier volontaire actif. L'amicale des sapeurs-pompiers de la Choltièrre n'a pas fait de demande en ce sens, estimant pouvoir assumer ces frais sans faire appel à la collectivité. Ces propositions ont fait l'objet d'une inscription globale au budget primitif 2021.

↳ **Décision : Adopté à l'unanimité**



## RESSOURCES HUMAINES

### 📁 Poste de chargée de communication : augmentation du temps de travail

Le contrat de l'apprentie au service communication ayant pris fin début juillet, il convient de revoir le temps de travail de la chargée de communication nécessaire à la bonne réalisation des missions confiées.

Pour rappel, son temps de travail avait été fixé lors de son recrutement en janvier dernier à 25 H /semaine pour 1 an dans le souci d'une juste évaluation de la quotité de temps nécessaire à la réalisation de toutes ses missions.

Le Bureau propose au Conseil communautaire d'augmenter le temps de travail de l'agent, soit 35 h/semaine (temps complet) au lieu de 25 h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Observation :** *La mission de l'agent consiste à assurer la communication vers la population (bulletin, page facebook, site internet), communication sur les actions mises en place par les différents services de SRA. Une communication interne est également prévue.*

👉 **Décision : Adopté à l'unanimité**

### 📁 Poste de chargé de mise en réseau des bibliothèques : modalités de recrutement

Le poste de chargé de mise en réseau des bibliothèques (contrat de projet) a été créé par délibération du conseil le 31 mars dernier sans précisions de grade.

Le conseil est sollicité pour préciser le cadre :

- contrat de projet du 1er septembre 2021 au 28 février 2023
- Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Catégorie B)
- 3ème échelon - IB 388 - IM 355

👉 **Décision : Adopté à l'unanimité**

### 📁 Espace aquatique l'Océane : modification de poste et création d'un poste d'agent d'accueil saisonnier

Modification d'un poste

Au vu des difficultés à recruter des maîtres-nageurs, il est proposé de transformer le poste d'éducateur des APS à temps complet en poste d'opérateur des APS à temps complet (espace aquatique l'Océane) du 8 juillet au 30 octobre 2021.

Création d'un poste d'adjoint technique saisonnier

Il est nécessaire de renforcer l'équipe en poste pendant quelques semaines afin d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement (accueil et entretien) par la création d'un poste d'adjoint technique – 1<sup>er</sup> échelon - à Temps complet (35 H/semaine) du 22/07 au 30/08/2021.

Le conseil est sollicité pour la modification du poste d'éducateur et la création d'un poste saisonnier d'adjoint technique

**Observations :** *Suite au licenciement du directeur de « l'Espace aquatique l'Océane », qui a déposé un référé au Tribunal Administratif, un agent a été missionné pour coordonner les 2 établissements de SRA. Il est notamment chargé d'établir le projet d'établissement.*

👉 **Décision : Adopté à l'unanimité**

### 📁 Régime indemnitaire : intégration de la filière culturelle dans le RIFSEEP

L'arrêté ministériel du 14 mai 2018 publié au JO du 26 mai 2018 prévoit l'adhésion au RIFSEEP de certains corps de la Fonction Publique d'Etat relevant de la filière culturelle avec transposition dans la FPT.

Le recrutement d'un agent en filière culturelle (chargé de la mise en réseau des bibliothèques) implique d'actualiser la délibération RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour intégration de cette filière pour :

- cadre d'emplois des Bibliothécaires (catégorie A)
- cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B).

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est fixé 0 (zéro) et les crédits correspondants sont calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Cadre d'emplois des Bibliothécaires (A)			
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE et du CIA	
		Plafond annuel IFSE réglementaire	Plafond annuel CIA réglementaire
Groupe A1	Responsable d'un Pôle ou d'un équipement	29 750 €	0 €
Groupe A2	Adjoint au Responsable d'un service – chargé de mission	27 200 €	0 €

Cadre d'emplois des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)			
Groupe De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE et du CIA	
		Plafond annuel IFSE réglementaire	Plafond annuel CIA réglementaire
Groupe B1	Chargé.e de Mission	16 720 €	0 €
Groupe B2	Responsable d'équipe	14 960 €	0 €

Il est proposé au Conseil communautaire de valider la proposition du Bureau communautaire de compléter la délibération de juillet 2018.

↳ **Décision : Adopté à l'Unanimité**

#### IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Une formation « SOUDURE » va être mise en place. Suite à des rencontres avec des entreprises qui avaient fait part de leurs difficultés à recruter des soudeurs, un travail a été réalisé avec le GRETA, POLE EMPLOI et le LYCEE LOUIS ARMAND qui va mettre à disposition ses locaux. Les stagiaires (une dizaine) auront une garantie d'emploi d'un an à l'issue de la formation. La distillerie des initiatives pourra être le support de ce type d'initiative.

➤ La Distillerie des Initiatives ouvre ses portes à la population le 17 juillet 2021.

➤ Différentes manifestations sont également prévues dans les communes : l'information sera relayée, notamment, sur le site de l'Office de Tourisme. Le service communication sera sollicité pour récapituler ces évènements.

- Centre de vaccination : Afin de pallier aux absences (vacances), des bénévoles sont recherchés. La vaccination est désormais possible dans tous les centres de vaccination, pour la première ou la deuxième dose. M. JACOT prend la parole pour souligner la nécessité de la vaccination de tous pour éviter la virulence du virus et des variants.
- Le nouveau site internet de l'Office de Tourisme sera actif ce début de mois.

 Décisions du Président

Date	N° décision	Nomenclature	Objet
2021-05-27	2021-017	1.4.1	<p>Une convention définissant les modalités d'un dispositif de veille et d'observatoire foncier réalisé à partir du portail Vigifoncier est signée avec la SAFER, dont le siège social est situé à « La Futaie, 94 rue de Beaugé », CS 72119, 72021 LE MANS CEDEX 2, représentée par M. Rémy SILVE, Directeur Général délégué</p> <p>La présente convention s'applique aux biens immobiliers ruraux situés sur le territoire des communes de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique</p> <p>Le montant de l'abonnement annuel au site Vigifoncier retenu pour la durée de la convention s'élève à 2 600 € HT par an.</p> <p>La convention est établie pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable une fois par avenant d'une durée maximale de trois ans.</p>
2021-06-10	2021-018	1.4.1	<p>Une convention de location d'un hangar à « La Tournerie » à LEGE est signée avec M. Michel LOIRAT, domicilié « La Tournerie » 44650 LEGE pour stockage de l'élévateur de la déchetterie de LEGE.</p> <p>Le montant de la participation financière pour cette location est fixé à 360 € par semestre pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021</p>
2021-06-17	2021-019	1.4.1	<p>Un contrat d'inspection des 2 bennes à ordures ménagères immatriculées 127 BKH 44 et CS 439 AX est conclu avec la Société FAUN Environnement « 625 rue du Languedoc » à GUILHERAND GRANGES (07) pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024 moyennant une prestation forfaitaire annuelle de 770 € HT par matériel.</p> <p>Une réduction de 10 % sera appliquée sur le tarif des pièces détachées FAUN dans le cadre d'un remplacement par SAV FAUN.</p>
2021-06-23	2021-020	7.1.3	<p>Une prestation d'études environnementales (diagnostic zones humides) est conclue avec la Société SICAA Etudes pour un coût de 1 360 € Hors Taxes et hors prestations complémentaires.</p> <p>Les prestations complémentaires pour réunion ou prospection complémentaire s'effectueront sur demande écrite de la communauté de communes.</p>

La séance est levée à 22 h 15

Le Président  
**Laurent ROBIN**

Le secrétaire de séance  
**Alban SAUVAGET**